

École
de
MUSIQUE
DU BAS-SAINT-LAURENT

A graphic of a musical staff with several notes and stems, positioned behind the text.

Politique de développement durable



Version pour affichage — Adoptée en 2022
Une version plus détaillée est disponible sur demande

PRÉAMBULE

La définition du développement durable dans la loi québécoise sur le développement durable est inspirée du rapport Brundtland rédigé à l'issue de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue en 1987 : « **Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.** Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ». (Loi sur le développement durable, article 2).

L'École de musique du Bas-Saint-Laurent reconnaît sa responsabilité sociale et l'influence qu'elle peut exercer auprès de ses membres et partenaires. Par l'adoption de cette politique de développement durable, l'École de musique du Bas-Saint-Laurent vise à réduire son empreinte écologique et augmenter l'impact positif de ses activités en effectuant des choix plus **écologiques**, plus **équitable**s et plus **solidaires**.

PRINCIPES DIRECTEURS

En 2015, tous les États membres de l'ONU ont adopté **17 objectifs de développement durable** constituant « un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir ».

Les objectifs suivants sont ceux auxquels l'École de musique du Bas-Saint-Laurent adhère plus particulièrement pour orienter sa démarche de développement durable. L'École de musique du Bas-Saint-Laurent étant une entreprise d'économie sociale, celle-ci souscrit également de façon intrinsèque aux principes de l'économie sociale, dont la primauté de l'humain sur le capital, l'utilité sociale et la gouvernance démocratique.

Bonne santé et bien-être : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

Éducation de qualité : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Égalité entre les sexes : Parvenir à l'égalité des sexes¹.

Travail décent et croissance économique : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Inégalités réduites : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

Consommation et production durables : Établir des modes de consommation et de production durables.

Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Paix, justice et institutions efficaces : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

PORTÉE DE LA POLITIQUE

La politique s'applique aux membres du personnel de l'École de musique du Bas-Saint-Laurent, incluant les cadres et les bénévoles qui y œuvrent. Elle permet aussi de faire connaître les orientations aux membres et partenaires, afin qu'ils puissent s'associer à l'atteinte des objectifs de développement durable auxquels elle souscrit.

¹ L'objectif, tel que défini par l'ONU, inclut également la notion d'autonomisation de toutes les femmes et les filles. Nous jugeons cette partie de l'affirmation dégradante et moins bien adaptée à notre réalité. C'est pourquoi nous avons pris la décision de la retirer.

OBJECTIFS

- Affirmer l'engagement de l'École de musique du Bas-Saint-Laurent envers le développement durable
- Inclure les objectifs de développement durable dans la culture organisationnelle
- Adopter des pratiques et des comportements qui visent un équilibre entre la prospérité économique, la protection de l'environnement et le progrès social
- Sensibiliser, mobiliser et encourager les membres de l'École de musique Bas-Saint-Laurent à agir en faveur du développement durable.

ORIENTATIONS ET CHAMPS D'ACTION

Gouvernance transparente et mobilisatrice

L'École de musique du Bas-Saint-Laurent s'engage à baser l'ensemble de ses décisions et de ses actions sur les principes du développement durable. Afin de favoriser l'adhésion et devenir un modèle inspirant dans son milieu, l'École de musique du Bas-Saint-Laurent s'engage également à communiquer les résultats atteints en toute transparence.

Approvisionnement éthique

L'École de musique du Bas-Saint-Laurent reconnaît les impacts sociaux et environnementaux de ses choix de consommation et elle s'engage à diminuer son empreinte écologique et à prendre en compte les conditions de travail des partenaires et fournisseurs avec qui elle fait affaire.

Consommation responsable

L'École de musique du Bas-Saint-Laurent s'engage à mettre en application le principe des 4 RV : **refuser** (tous les produits à usage unique), **réduire** à la source, **réutiliser** tout ce qui peut l'être, **recycler** ou **valoriser** les matières résiduelles.

Réduction de notre impact environnemental

L'École de musique du Bas-Saint-Laurent s'engage à diminuer son empreinte écologique et carbone par une diminution de sa consommation énergétique.

Augmentation de notre impact dans la communauté

L'École de musique du Bas-Saint-Laurent s'engage à se comporter en citoyenne corporative exemplaire en prônant la collaboration, le partage, la solidarité, la justice et l'inclusion sociale.

Offrir un milieu de travail sain et équitable

Le respect des droits de la personne fait partie intégrante du développement durable et appliquer les principes du développement durable à l'interne permet à l'organisation de rayonner davantage au sein de la société. L'École de musique du Bas-Saint-Laurent s'engage à agir en employeur responsable et à mettre le bien-être des membres du personnel au cœur de ses préoccupations.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Dans le cadre de la démarche entourant l'élaboration de cette politique, l'École de musique du Bas-Saint-Laurent a effectué un diagnostic lui permettant d'évaluer son niveau et d'identifier les mesures, objectifs et bonnes pratiques à mettre en place pour l'atteinte d'un comportement responsable. L'atteinte des objectifs ciblés dans la présente politique de développement durable sera évaluée annuellement.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le conseil d'administration adopte la présente politique et l'amende au besoin. Il doit également adopter le plan d'action et les bilans annuels. La direction générale assure la mise en œuvre de la politique de développement durable et du plan d'action qui en découle. Elle doit également effectuer les redditions de compte annuelles.

Toute la communauté de l'École de musique du Bas-Saint-Laurent est concernée par la politique de développement durable et est invitée à intégrer les principes de développement durable dans ses actions au quotidien et à encourager les autres membres à agir en conformité avec la politique et ses objectifs.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration. Toute modification à la présente politique doit être approuvée par le conseil d'administration.